



Brevet Professionnel Aménagements Paysagers en Éco-jardinage

4
niveau



Il exerce ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale. Il encadre de petites équipes dans la réalisation d'aménagement et d'entretien de parcs et jardins ou des espaces de loisir. En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il maîtrise la conduite des engins spécifiques.

Conditions d'admission et procédure

- Être âgé de 18 ans
- Toute personne de moins de 26 ans, en recherche d'emploi.
- Les personnes de 26 ans et plus, inscrites à Pôle emploi.
- Dossier de candidature à demander auprès du CFPPA et dépôt de candidature (*CV et lettre de motivation*).
- Salariés d'entreprise (*contacter le centre de Kerliver*).
- Autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle.

Caractéristiques de la formation

> Objectifs

- Il travaille le plus souvent en équipe dont il assure également l'encadrement de proximité. Le salarié réalise et fait réaliser, à partir de directives précises du chef de chantier, du conducteur des travaux et/ou du chef d'entreprise, les travaux spécifiques de l'entreprise en lien avec sa spécialité. Il est responsable de l'exécution des consignes données et de la conformité, par rapport au cahier des charges des travaux demandés et fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.
- Il est responsable des outils et matériels qu'il utilise, ainsi que du respect des consignes transmises.
- Lors de ses activités en extérieur, chez un client, il est le «représentant de l'entreprise» et doit donc s'efforcer d'en traduire l'image dans son attitude et ses comportements.
- Poursuite d'études possibles : CS Arboriste Elagueur, CS arrosage automatique, CS constructions paysagères etc.

> Organisation de la formation

- Formation d'une durée de 1200 h maximum, dont 720 h en centre de formation et 420 h en entreprise (*peut varier selon les acquis du stagiaire*).
- Démarrage de la formation en septembre, ou selon les compétences visées et/ou nécessaires.

> Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

- Evaluation en Situation Professionnelle Significatives (*visant l'obtention des 6 Unités Capitalisables (UC) du diplôme*).
- Le diplôme est organisé en blocs de compétences, validés par des évaluations. Ces blocs peuvent être validés de façon indépendante.

Pédagogie

> Contenu de la formation

- Maîtriser les gestes techniques de base pour intégrer les stages en Entreprise de paysage en toute sécurité (*prise en*





main des matériels et outils : gestes techniques de base - EPI - Gestes et postures - SST)

- Gérer et réaliser un chantier de mise en place et d'entretien des végétaux (*massifs - engazonnement - surfaces enherbées - abattre un arbre - certiphyto / Méthodes Alternatives - gestion de l'eau - plan de gestion en écojardinage*)
- Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité : construction de murets, escaliers et réalisation de terrasses
- Utiliser et entretenir le matériel de chantier des Espaces Verts (*choix du matériel - utilisation et entretien des outils et engins - CACES*)
- Communiquer avec son équipe, le commanditaire ou le chef d'entreprise.
- Créer et transmettre un jardin vivrier
- Chiffrer un projet d'aménagement paysager
- Réussir son insertion professionnelle

> Les plus de la formation

- Attestation valant **CACES**
- **Certiphyto**
- Formation **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**

> Accompagnement & moyens pédagogiques

- **Au centre** : mises en situations professionnelles - visites - intervenants, accompagnement autoformation tutorée, formation à distance.
- **En entreprise** : découverte - tutorat, recueil de données analyse, mise en situation professionnelle, tutorat
- **Salle informatique - Centre de ressources**
- **Plateaux techniques**
- **3 ha en agriculture biologique, 3 ha de parc paysager, domaine de 42 ha écolabellisés avec forêt éco-gérées, 1 arboretum**

> Insertion et indicateurs

- Insertion en entreprise privée ou dans un service de collectivité territoriale.
- **Taux de réussite** aux examens : 93 %
- **Taux de satisfaction** : 82,8 %
- **Taux d'insertion professionnelle** : 87,5 % dont **poursuite d'études** : 2,9 %

Frais, salaire, et aides

- **Frais pédagogiques** : pris en charge selon le statut du candidat.
- **Rémunération** : Pôle Emploi : rémunération en fonction des droits ouverts;
- **Si aucun droits** : **Conseil Régional de Bretagne** : aide financière simulable sur www.bretagne.bzh/aides/fiches/aide-financiere/
- **Accompagnement spécifique des reconversions** : CPF de transition professionnelle ...

Hébergement, transport et restauration

- **Liste des hébergements** dans les communes voisines au CFPPA disponible sur demande.
- **Demi-pension** : déjeuner possible sur place



*Nos bâtiments sont accessibles
aux personnes en situation de handicap.*



CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
cfppa.hanvec@educagri.fr
www.cm29.educagri.fr

Coordinatrice de formation :
Viviane GUYOMARD

